



COMPTES CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2020





LAÏCITÉ



CITOYENNETÉ



SOLIDARITÉ



Sommaire

A. Comptes du siège Fédéral – Exercice clos au 31 décembre 2020	02
A.1. Introduction	02
A.2. Budgets	03
A.2.1. Budget Gestion Développement	03
A.2.2. Budget Vie Associative	04
A.2.3. Budget Prestations	05
A.2.4. Synthèse générale des budgets	06
A.2.5. Charges et produits exceptionnels	07
B. Comptes consolidés de la Fédération APAJH – Exercice clos au 31 décembre 2020	08
B.1. Comptes annuels	10
B.1.1. Bilan actif	10
B.1.2. Bilan passif	11
B.1.3. Compte de résultat de l'exercice	12
B.1.3. Compte de résultat de l'exercice (suite)	13
B.2. Résultats des établissements et des autres structures	14
B.2.1. Détail des résultats par établissement et par secteur de développement	14
B.2.2. Détail des résultats des autres structures	17
B.3. Annexes	18
B.3.1. Faits significatifs de l'exercice et autres informations	18
B.3.2. Principes, règles et méthodes comptables	20
B.3.3. Autres informations et commentaires	24
B.3.4. Notes sur le bilan	25
B.3.4.1. Mouvements de l'actif immobilisé	25
B.3.4.2. Mouvements des amortissements et dépréciations des actifs	26
B.3.4.3. États des créances et des dettes	27
B.3.4.4. État des autres fonds propres sans droit de reprise, dont dons et legs, et des subventions d'investissement	28
B.3.4.5. Mouvements des provisions et des fonds dédiés	28
B.3.4.6. Tableau de variation des fonds propres et états des réserves	29
B.3.5. Notes sur le compte de résultat	31
B.3.5.1. Tableau explicatif du résultat de l'exercice	31
B.3.5.2. Tableau de détermination du résultat effectif global	31
B.3.6. Tableau de répartition de l'effectif moyen	32
B.3.7. Autres informations	32
B.3.7.1. Engagements financiers donnés	32
B.3.7.2. Dettes garanties par les collectivités territoriales	33
B.3.7.3. Engagements pris en matière de crédit-bail	33
B.3.7.4. État des filiales et des participations	33
B.4. Tableau de financement	34
B.5. Rapport du commissaire aux comptes	35

A. Comptes du Siège Fédéral

Exercice clos au 31 décembre 2020



A.1. Introduction

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux conventions générales comptables, dans le respect du principe de prudence et en accord notamment avec les principes de :

- ➔ Continuité d'exploitation
- ➔ Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions :

- ➔ de l'avis 2007-05 du Conseil National de la Comptabilité relatif aux règles comptables applicables aux établissements et associations du secteur médico-social privé,
- ➔ des règlements 2002-10 du CRC relatifs aux amortissements et dépréciations et 2004-16 du CRC relatifs à leur évaluation et comptabilisation,
- ➔ des règlements 2018-06 et 2019-04 de l'ANC relatifs respectivement aux comptes annuels des personnes morales

de droit privé à but non lucratif et aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif (abrogeant le règlement 99-01).

Présentation par budget

Les comptes du Siège sont présentés en 3 budgets, ceci afin de distinguer ce qui relève de la gestion des établissements, de ce qui relève des autres prestations et de la Vie Associative.



A.2. Budgets (en €)

A.2.1. Budget Gestion Développement

BUDGET GESTION DÉVELOPPEMENT	Réalisé 2019	Budget 2020	Réalisé 2020	Écart
DÉPENSES				
GROUPE I : DÉPENSES AFFÉRENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	428 306	328 792	240 791	- 88 001
GROUPE II : DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL	3 138 942	3 251 691	3 402 067	150 376
GROUPE III : DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE	901 488	992 892	833 711	- 159 181
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	4 468 736	4 573 375	4 476 569	- 96 806

	Réalisé 2019	Budget 2020	Réalisé 2020	Écart
RECETTES				
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	4 032 277	4 283 774	4 412 654	128 880
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	436 459	289 601	63 915	- 255 686
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES (GROUPE II + GROUPE III)	4 468 736	4 573 375	4 476 569	- 96 806
RESULTAT BUDGET GESTION DÉVELOPPEMENT	0	0	0	0

A.2.2. Budget Vie Associative

BUDGET VIE ASSOCIATIVE	Réalisé 2019	Budget 2020	Réalisé 2020	Écart
DÉPENSES				
GROUPES I : DÉPENSES AFFÉRENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	771 431	648 241	202 296	- 445 945
GROUPES II : DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL	1 208 021	1 313 913	1 261 104	- 52 809
GROUPES III : DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE	1 506 133	1 524 737	1 096 512	- 428 225
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	3 485 585	3 486 891	2 559 912	- 926 979

	Réalisé 2019	Budget 2020	Réalisé 2020	Écart
RECETTES				
GROUPES II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	2 781 351	2 874 962	2 701 844	- 173 118
GROUPES III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	218 514	405 780	46 361	- 359 419
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES (GROUPE II + GROUPE III)	2 999 865	3 280 742	2 748 205	- 532 537
RESULTAT BUDGET VIE ASSOCIATIVE	- 485 720	- 206 149	188 293	394 442

A.2.3. Budget Prestations

BUDGET PRESTATIONS	Réalisé 2019	Budget 2020	Réalisé 2020	Écart
DÉPENSES				
GROUPE I : DÉPENSES AFFÉRENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	229 412	219 898	101 162	- 118 736
GROUPE II : DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL	597 771	621 216	438 457	- 182 759
GROUPE III : DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE	2 804 579	2 762 509	509 947	- 2 252 562
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	3 631 762	3 603 623	1 049 566	- 2 554 057

	Réalisé 2019	Budget 2020	Réalisé 2020	Écart
RECETTES				
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	3 817 347	3 853 889	695 532	- 3 158 357
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	513	0	1 484	1 484
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES (GROUPE II + GROUPE III)	3 817 860	3 853 889	697 016	- 3 156 873
RESULTAT BUDGET PRESTATIONS	186 098	250 266	- 352 550	- 602 816

A.2.4. Synthèse générale des budgets

TOTAL GÉNÉRAL BUDGET SIÈGE FÉDÉRAL	Réalisé 2019	Budget 2020	Réalisé 2020	Écart
DÉPENSES				
GROUPE I : DÉPENSES AFFÉRENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	1 429 149	1 196 931	544 249	- 652 682
GROUPE II : DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL	4 944 734	5 186 820	5 101 628	- 85 192
GROUPE III : DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE	5 212 200	5 280 138	2 440 170	- 2 839 968
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	11 586 083	11 663 889	8 086 047	- 3 577 842

	Réalisé 2019	Budget 2020	Réalisé 2020	Écart
RECETTES				
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	10 630 975	11 012 625	7 810 030	- 3 202 595
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	655 486	695 381	111 760	- 583 621
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES (GROUPE II + GROUPE III)	11 286 461	11 708 006	7 921 790	- 3 786 216
RESULTAT BUDGETAIRE	- 299 622	44 117	- 164 257	- 208 374

A.2.5. Charges et produits exceptionnels

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	Réalisé 2019	Réalisé 2020
Produits financiers	78 325	415 399
Autres produits exceptionnels	265 001	3 734
Autres charges exceptionnelles		
Charges diverses de gestion courante	- 16 248	- 6 530
Produits exceptionnels		354
Provision pour litige	- 30 000	- 30 000
Provision pour dépréciation		
Pertes sur créances contribution établissements	- 74 320	- 29 589
Reprise provision contribution établissements	63 766	34 098
Charges fiscales	- 44 280	- 21 704
Reprise provision charges fiscales	38 048	21 600
Dotation aux provisions pour charges fiscales	- 79 259	- 67 384
TOTAL GÉNÉRAL CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	201 033	319 978
RESULTAT COMPTABLE	- 98 589	155 721

B. Comptes consolidés de la Fédération APAJH

Exercice clos au 31 décembre 2020

Les comptes qui vous sont présentés pour l'exercice 2020 intègrent les bilans et comptes de résultats du siège administratif de la Fédération APAJH – Tour Maine Montparnasse – 33, avenue du Maine 75015 PARIS, des établissements et services en gestion nationale. La liste des établissements et services en gestion nationale se décline comme suit :

- ➔ Plateforme de répit/Equipe Mobile : 131 avenue de Parme – 01000 Bourg en Bresse
- ➔ SESSAD/SESSAD Jeunes Autistes : 31 allée du Luxembourg – 01000 Bourg en Bresse
- ➔ ESAT : 524 rue des Artisans – Z.A. La Bassette – 01800 Meximieux
- ➔ SAVS : 15 rue des Caronnières – 01800 Meximieux
- ➔ SAJ : 56 avenue du docteur Boyer – 01800 Meximieux
- ➔ IME Henri Lafay : 1 rue Docteur Duby – 01000 Bourg en Bresse
- ➔ SESSAD/IME « La Feuillaume » : Rue Charles Linné - ZAC La Vallée - 02100 Saint-Quentin
- ➔ IME « La Maison d'Eloïse » : Route de Verdilly – 02400 Château-Thierry
- ➔ ESAT/EA/SAVS : 10 Avenue Archimède ZAC Bois de la Choque – 02100 Saint-Quentin
- ➔ MAS : 47 bis rue Charles Guérin – 02400 Château-Thierry
- ➔ SAMSAH : 2 Place Pouzin – 07000 Privas
- ➔ SESSAD : rue Jacques Prévert - 07100 Annonay
- ➔ CAMSP : 5 rue Saint Prix Barou - 07100 Annonay
- ➔ CMPP : Place du Champs de Mars - 07100 Annonay
- ➔ Pôle ressource départemental : 5 rue Saint Prix Barou - 07100 Annonay
- ➔ CAMSP : 15 avenue de Sierre - 07200 Aubenas
- ➔ CMPP : Rue Maurice Imbert - 07200 Aubenas
- ➔ SESSAD : 51 rue des Luettes - 07300 Tournon
- ➔ CMPP/CAMSP : 5 rue de l'île - 07300 Tournon
- ➔ FAM/FV : 116 avenue Jean Jaurès – 10100 Romilly sur Seine
- ➔ Service Loisirs et Vacances Adaptés : 46 rue Sainte Victoire, 13006 Marseille
- ➔ SESSAD : boulevard Jean Rostand, 13920 Saint-Mitre-Les-Remparts
- ➔ ESAT/EA : « Atelier du Puy du Grand et de la Vézère » – Le Bourg – 19450 Chamboulive
- ➔ ESAT/FH : « Stella Matutina » Morta – 20243 Prunelli-Di-Fium'Orbu
- ➔ FH/FO : 39 rue du Faubourg Cappeville – 27140 Gisors
- ➔ CAJ : 1 Rue Denis Papin - ZA Mont Magny – 27140 Gisors
- ➔ ESAT/EA/FH/CAJT/SAVS : 18 rue du Joncheray - 27160 Francheville – Verneuil d'Avre et d'Iton
- ➔ FH : Résidence des Noyers - Rue des Anciens combattants - 27180 Saint-Sébastien-de-Morsent
- ➔ CAJT : ZI La Fosse au buis - Rue Jean-Pierre Blanchard 27180 Saint-Sébastien-de-Morsent
- ➔ SAVS : 47 Rue de la Madeleine - 27700 Les Andelys
- ➔ ESAT/FH/FV : « Les Charmettes » - 32400 Saint-Mont
- ➔ SAAF : Chemin de l'image – 36200 Saint-Marcel
- ➔ EA : 24 route de Châteauroux – 36290 Mezières-en-Brenne
- ➔ ESAT/SAVS : 5 Rue de la Gare – 36500 Argy
- ➔ FH : 61 rue des Hervaux – 36500 Buzançais
- ➔ FO : 1,2 et 3 Allée des Iris – 36500 Buzançais
- ➔ FV : Rue des Buissons – 37600 Loches
- ➔ SAVS : 21 rue saint Antoine – 37600 Loches
- ➔ ESAT/FH/SAAJ : Les Grandes Reuilles – 37600 Bridoré
- ➔ CMPP/Espace Visite : 151 rue Hortes - 46000 Cahors
- ➔ MECS : Château Larauie - 46130 Gagnac-sur-Cère
- ➔ IME : Blazac - 46700 Vire-sur-Lot
- ➔ SESSAD : Place Charles Boizard - 46700 Puy-l'Évêque
- ➔ ITEP/SESSAD : 22/24 rue des Bleuets - 46100 Figeac
- ➔ ESAT/SAVS : « James Marangé » Chemin de l'Erable – 52320 Froncles
- ➔ EANM : Quartier Foch, 7 rue Raymont Savignac - 52000 Chaumont
- ➔ ESAT/FH/FAM/SAVS : Route de Lévécourt – 52240 Breuvannes
- ➔ FV : Rue de la Gare – 52240 Breuvannes
- ➔ MECS : 56 rue de Lieutenant-Colonel Dubois – 52130 Wassy
- ➔ MECS : Faubourg du Moulin Rouge – 52200 Langres

- ➔ EA de Haute-Marne : 37 rue de la Scierie – 52310 Bologne
- ➔ SMJPM : 31 avenue de la République - 52100 Saint-Dizier
- ➔ CMPP : 25 Avenue de Verdun - 52100 Saint-Dizier
- ➔ SESSAD : 1 Chemin de Piviteuil - 55000 Bar-le-Duc
- ➔ ESAT/EA : Parc d'Activité Armor Océan – 1 Impasse de Kerhoas – 56200 Larmor Plage
- ➔ FAM de Bailleul : 11 Rue Vivaldi – 60930 Bailleul sur Thérain
- ➔ CMPR/FAM « Maurice Gantchoula » : Lozelle - 63330 Pionsat
- ➔ EHPAD « Résidence le Bosquet » : Chemin du Basacle – 64160 Morlaàs
- ➔ SAMSAH/SAVS de Sorède : 9 route de palau - 66690 Sorède
- ➔ ESAT « Les Micocouliers » : Rue du Stade – 66690 Sorède
- ➔ FH « Le Veïnat » : 8 rue du Veïnat – 66690 Sorède
- ➔ CAJ/FAM/FV Le Pré Vert : 50 rue Georges Courteline – 69100 Villeurbanne
- ➔ Dispositif de répit autisme : 14 rue de Longchamp – 69100 Villeurbanne
- ➔ ESAT « Hors Murs » : Parc Tolstoï - 1 rue Pascal – 69100 Villeurbanne
- ➔ CAMPS Décines : 16 rue de Sully – 69150 Décines-Charpieu
- ➔ FV de Belleville : 2 rue du Presbytère – 69220 Belleville
- ➔ CAMPS Raymond Agar : 18 rue Ampère – 69270 Fontaines-sur-Saône
- ➔ SESSAD : 596 avenue Albert Camus - 69400 Villefranche
- ➔ CAMPS du Sud-Ouest Lyonnais : 2 route de Lyon – 69530 Brignais
- ➔ SAJ/SAVS : 21A Rue de Belfort – 71100 Chalon-sur-Saône
- ➔ ESAT : Rue Paul Sabatier – 71530 Crissey
- ➔ CAMSP : 3 Avenue de Brogny – 74000 Annecy
- ➔ FAM Batignolles : 48 rue Gilbert Cesbron – 75017 Paris
- ➔ EEAP « Tony Larue » : Chemin de la Poudrière – 76120 Le Grand-Quevilly
- ➔ AEJ : 6 Rue Leterrier – 76120 Le Grand-Quevilly
- ➔ CMPP/CAMSP/SESSAD « Henri Wallon » : 4/6 Rue Saint Vincent de Paul - 76200 Dieppe
- ➔ IME : 123 rue Victor Lesueur - 76290 Montivilliers
- ➔ ESAT : 33Ter rue Maurice Thorez - 76700 Gonfreville-l'Orcher
- ➔ SESSAD/SAVS/SAMSAH : 13 Place d'Armes - 76700 Harfleur
- ➔ IME/SESSAD : 25 avenue de Surville – 77130 Montereau
- ➔ IME/SESSAD « La tour » : Place de l'Hôtel de Ville – 77510 Rebais
- ➔ CMPP/SESSAD/CREDA/SESSAD TSL/SAPAD : 181 rue Jean Jaurès – 80000 Amiens
- ➔ FH/SAVS : Résidence la Strada - 9 rue des Porches – 81100 Castres
- ➔ ESAT : Domaine de Braconnac – 81440 Jonquières
- ➔ FV : les Ormes – 81440 Lautrec
- ➔ FAM/FV : « Domaine de Constancie » – 81230 Lacaune
- ➔ IME/SESSAD : « La Tignarié » – 81290 Labruguière
- ➔ SAVS l'Echelle/SAMSAH l'Echelle : 9 rue Léonard de Vinci – 81000 Albi
- ➔ FH « Jean Calastreng » : Chemin d'en Roudil, 81500 Lavaur
- ➔ SAVS : chemin des Silos, 81500 Lavaur
- ➔ FAM/FV/MAS/SAIS : Domaine en Dumes, 81500 Lavaur
- ➔ ESAT : 71 avenue Jacques Besse, 81500 Lavaur
- ➔ FAM d'Aubignan : 736 avenue Joseph Roumanille - 84810 Aubignan
- ➔ ESAT/FH/SAVS/ SAMSAH : 67 rue Carnot – 89100 Sens
- ➔ EA : ZI les Manteaux – 89330 Saint-Julien-du-Sault
- ➔ IME : 39 Boulevard du Mail – 89100 Sens
- ➔ IME : 5 rue Tallot – 89113 Guerchy
- ➔ SESSAD : 39 Boulevard du Mail – 89100 Sens
- ➔ ITEP de Theil Sur Vanne : 22 rue de la Grève – 89320 Theil-sur-Vanne
- ➔ SAFEP/SAAAS « SIAM 92 » : 14 Avenue du Général de Gaulle – 92150 Suresnes
- ➔ ESAT : « Jacques Monod » : 113 rue Pascal – 92160 Antony
- ➔ FH : 22 avenue de la Providence, 92160 Antony
- ➔ SAVS : 10 place des Provinces, 92170 Vanves
- ➔ SAVS : 38 bis rue Paul Vaillant-Couturier, 92300 Levallois
- ➔ ESAT/EA : 51 rue Camille Pelletan – 92300 Levallois
- ➔ IME « Les 1000 Rosiers » : 100 rue de Lavoisier – 93110 Rosny-sous-Bois
- ➔ IME Centre pour Autistes « Le Soleil d'or » : 46 rue de Lavoisier – 93110 Rosny-sous-Bois
- ➔ SESSAD de Rosny : 67 Boulevard Alsace Lorraine – 93110 Rosny-sous-Bois
- ➔ SESSAD/IEM « LA PASSERELLE » : 4 allée des Coquelicots - 94470 Boissy-Saint-Léger
- ➔ ESAT « Georges Lapierre » : 31/33 Avenue des Châtaigniers ZA des Châtaigniers II – 95150 Taverny
- ➔ SAS/FH « Georges Lapierre » : 109 rue de Montmorency – 95150 Taverny
- ➔ IME/SESSAD/SAAD : 3 rue Markera Moussa Nges-sou 97640 Sada (Mangajou)
- SAMSAH/PPRAP : Bâtiment C - Centre d'Affaires "KINGA" - Kaweni - 90 RN - 97600 Mamoudzou



B.1. Comptes annuels (en €)

B.1.1. Bilan actif

ACTIF	Exercice N clos le 31/12/2020			Exercice N-1 clos le 31/12/2019
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement	70 708	68 031	2 677	5 368
Frais de recherche et de développement	38 443	33 284	5 159	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 711 035	2 397 155	313 880	381 781
Immobilisations incorporelles en cours	229 034		229 034	56 065
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles (1)				
Terrains	4 529 307	957 315	3 571 992	3 728 791
Constructions	196 475 139	94 334 231	102 140 908	99 542 380
Installations techniques, matériel et outillage industriels	26 472 320	21 448 163	5 024 157	4 545 371
Autres Immobilisations corporelles	53 201 855	41 266 405	11 935 450	10 270 549
Immobilisations corporelles en cours	4 858 113		4 858 113	5 381 078
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	89 732		89 732	15 040
Immobilisations financières (2)				
Participations et Créances rattachées	61 660		61 660	63 017
Autres titres immobilisés	147 017		147 017	147 851
Prêts	10 618		10 618	10 618
Autres immobilisations financières	15 096 638	5 087	15 091 551	14 974 230
TOTAL I	303 991 618	160 509 670	143 481 948	139 122 137
Comptes de liaison				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières, approvisionnements	302 005	87 947	214 058	156 753
Autres approvisionnements	379 210	5 411	373 799	242 139
En-cours de production (biens et services)	36 128		36 128	32 961
Produits intermédiaires et finis	161 001		161 001	151 813
Marchandises	105 891		105 891	73 798
Avances et acomptes versés sur commandes	324 932		324 932	322 495
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	26 110 814	3 085 862	23 024 952	26 340 994
Autres Créances	11 709 638	1 288 997	10 420 641	6 611 214
Valeurs mobilières de placement	278 404		278 404	3 283 261
Disponibilités	69 387 646		69 387 646	48 162 302
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	758 122		758 122	567 421
TOTAL III	109 553 792	4 468 218	105 085 574	85 945 152
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)	272 524		272 524	264 072
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	413 817 935	164 977 888	248 840 046	225 331 361
(1) Dont immobilisations en jouissance			641 298	671 747
(2) Dont à moins d'un an			10 618	10 618



B.1.2. Bilan passif

PASSIF	Exercice N clos le 31/12/2020	Exercice N-1 clos le 31/12/2019
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	966 297	933 858
Fonds propres complémentaires	3 539 230	3 135 680
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds associatif avec droit de reprise s'exerçant à la dissolution de l'association	445 983	322 354
Réserves		
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
Réserves affectés à l'investissement	34 900 443	31 778 604
Réserves pour couverture du BFR	5 554 526	5 022 329
Réserves de compensation des déficits	10 555 952	9 764 927
Réserves de compensation des amortissements	4 767 095	2 845 378
dont réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	33 138 769	31 755 599
Report à nouveau		
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	- 15 416 261	- 13 669 431
Résultats sous contrôle des tiers financeurs (1)	16 106 962	15 515 786
dont report à nouveau pour projet de l'entité		
Dépenses refusées par les autorités de tarification ou inopposables	- 19 507 948	- 18 490 975
Report à nouveau de gestion propre	1 047 344	842 400
Report à nouveau (règlementat° 2019-04 - structures sociales)	6 485 958	5 325 106
Excédent ou déficit de l'exercice		
dont résultat de l'exercice des activités sociales et médico-sociales (2)	6 296 807	1 728 896
dont résultat de l'exercice des activités en gestion propre	- 134 466	1 390 950
Situation nette (sous total)	88 746 691	78 201 459
Subventions d'investissement (renouvelables)	7 323 781	6 311 140
Provisions réglementées	6 509 007	6 011 394
TOTAL I	102 579 479	90 523 993
Comptes de liaison		
TOTAL II		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	19 388 409	16 723 944
TOTAL III	19 388 409	16 723 944
PROVISIONS		
Provisions pour risques	563 474	609 813
Provisions pour charges	14 247 305	12 273 635
TOTAL IV	14 810 780	12 883 448
DETTES (3)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (4)	70 655 996	70 237 659
Emprunts et dettes financières diverses	329 944	216 775
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 248 752	1 281 270
Redevables créditeurs	993 901	17 243
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	7 531 586	6 699 355
Dettes fiscales et sociales (5)	26 297 144	23 741 682
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 556 658	1 335 191
Autres dettes	1 739 678	1 413 085
TOTAL V	111 353 658	104 942 259
COMPTES DE REGULARISATION (3)		
Produits constatés d'avance	707 721	257 717
TOTAL VI	707 721	257 717
Ecarts de conversion passif (VII)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	248 840 046	225 331 361
(1) Dont résultat des CPOM en cours, avec affectation de résultat en fin de contrat	7 495 032	5 826 339
(2) Dont résultat des établissements gérés sous CPOM	5 075 578	2 403 334
(3) Dont à plus d'un an	64 930 256	64 696 623
Dont à moins d'un an	47 131 123	40 503 354
(4) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	109 816	111 563
(5) Dont provisions pour congés à payer chargées	13 045 351	11 465 995

B.1.3. Compte de résultat de l'exercice

COMPTE DE RÉSULTAT	le 31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services	3 017 767	4 152 939
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	25 496 205	31 354 438
dont parrainages		
Production stockée et immobilisée	33 740	56 635
Produits de tiers financeurs	190 049 117	162 591 960
Concours publics et subventions d'exploitation	1 205 179	850 362
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 494 712	1 515 720
Transfert de Charges d'exploitation	2 948 015	1 864 552
Utilisations des fonds dédiés	1 669 198	182 192
Autres produits	30 689 349	27 657 448
TOTAL I	257 603 281	230 226 247
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de matières premières, marchandises et autres approvisionnements	3 210 734	3 644 526
Variation de stock	- 181 765	- 20 945
Autres achats et charges externes	47 832 106	47 548 817
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	11 806 973	10 559 065
Salaires et traitements	125 156 254	110 206 058
Charges sociales	43 997 280	40 229 535
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	12 068 537	10 839 448
Dotations aux provisions	3 901 080	2 847 943
Reports en fonds dédiés	2 438 892	89 650
Autres charges	871 733	607 197
TOTAL II	251 101 825	226 551 294
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	6 501 455	3 674 953
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 385	
Autres intérêts et produits assimilés	430 138	597 133
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Transferts de charges financiers	42 764	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	475 287	597 133

B.1.3. Compte de résultat de l'exercice (suite)

COMPTE DE RÉSULTAT	le 31/12/2020	le 31/12/2019
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	34 312	31 593
Intérêts et charges assimilées	1 836 865	1 809 054
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL IV	1 871 176	1 840 648
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 1 395 889	- 1 243 515
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	5 105 566	2 431 438
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	305 972	369 521
Produits exceptionnels Sur opérations en capital	1 532 963	1 074 502
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges exceptionnelles	907 517	956 354
Transfert de Charges exceptionnelles	17 711	4 263
TOTAL V	2 764 162	2 404 640
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	128 353	184 859
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 323 785	135 893
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions exceptionnelles	233 649	1 351 009
TOTAL VI	1 685 787	1 671 761
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	1 078 375	732 879
Impôts sur les bénéfices (VII)	21 600	44 471
Total des produits (I + III + V)	260 842 730	233 228 019
Total des charges (II + IV + VI + VII)	254 680 389	230 108 174
EXCEDENT OU DEFICIT	6 162 341	3 119 846
dont résultat des activités sociales et médico-sociales	6 296 807	1 728 896
dont résultat des activités en gestion propre	- 134 466	1 390 950
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE - PRODUITS		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	81 367	
TOTAL	81 367	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE - CHARGES		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	81 367	
TOTAL	81 367	



B.2. Résultats des établissements et des autres structures (en €)

B.2.1. Détail des résultats par établissement et par secteur de développement

Départements	ÉTABLISSEMENTS	RÉSULTATS 2020	RÉSULTATS 2019
ENFANCE			
01	IME HENRY LAFAY BOURG EN BRESSE	61 327	47 607
01	SESSAD BOURG EN BRESSE	- 28 488	23 904
01	SESSAD JEUNES AUTISTES	18 480	14 117
02	IME ELOISE CHÂTEAU-THIERRY	417 532	83 766
02	IME LA FEUILLAUME ST QUENTIN	95 164	18 371
02	SESSAD ST QUENTIN	40 700	28 144
02	SESSAD SENSORIEL ST QUENTIN	602 042	-
02	SAAAS ST QUENTIN	-	223 146
02	SAFEP SSEFS ST QUENTIN	-	256 608
07	CMPP ANNONAY	60 275	72 836
07	CMPP AUBENAS	10 700	-8 911
07	CMPP TOURNON	2 623	-52 239
07	SESSAD ANNONAY	79 680	122 390
07	SESSAD TOURNON	2 178	43 840
07	CAMPS ANNONAY	31 067	44 937
07	CAMSP AUBENAS	25 399	30 493
07	CAMSP TOURNON	7 596	45 388
13	SESSAD SAINT MITRE	- 1 122	6 558
46	CMPP CAHORS	57 945	-
46	MECS LA MAIN	44 570	-
46	IME LOT	215 378	-
46	SESSAD PUY L EVEQUE	23 892	-
46	ITEP LES CAZELLES	173 536	-
46	SESSAD LES CAZELLES	- 10 054	-
46	ESPACE VISITE	28 667	-
52	MECS LANGRÈS	- 172 070	31 850
52	MECS WASSY	2 166	127 091
52	CMPP SAINT DIZIER	101 919	-
55	SESSAD BAR LE DUC	81 654	-
69	CAMSP RAYMOND AGAR	21 765	-64 422
69	CAMSP Décines	15 610	50 208
69	CAMSP du Sud-Ouest Lyonnais	259 909	30 907
69	SESSAD DU RHONE	- 34 061	-114 727
74	CAMSP ANNECY	- 103 464	8 767
76	CMPP HENRI WALLON	48 133	47 018
76	CAMSP HENRI WALLON	- 20 515	24 557
76	SESSAD HENRI WALLON	24 132	67 902
76	EEAP LE GRAND QUEVILLY	48 122	-13 596
76	IME LA PARENTELE	281 872	-
76	SESSAD LA PARENTELE	65 118	-
77	SESSAD MONTEREAU	134 701	116 998
77	IME MONTEREAU	218 264	-90 131
77	IME LA TOUR REBAIS	182 405	85 794
77	SESSAD LA TOUR REBAIS	78 980	-21 134
80	CMPP AMIENS	390 861	158 790
80	CREDA AMIENS	388 555	275 969
80	SAPAD AMIENS	270	-5 538
80	SESSAD AMIENS	140 561	187 211
80	SESSAD TSL AMIENS	55 184	20 843
81	IMEPF LaBruguière (IME+IMPRO)	437 722	86 982
81	ITEP LaBruguière	-	20 856
81	SESSAD LaBruguière	169 002	67 377
89	IME SENS	156 066	89 338
89	IME GUERCHY	59 496	- 994
89	ITEP DE THEIL SUR VANNE	284 205	215 587
89	SESSAD YONNE NORD	38 921	4 082
92	SIAM 92	1 526	-40 517
93	IME SIMPLE ROSNY	-111 611	-340 407
93	IME 24 TER ROSNY	106 915	50 016
93	IME SOLEIL D'OR ROSNY	194 571	40 688
93	SESSAD ROSNY	159 647	77 999
94	IEM LA PASSERELLE	247 420	377 657
94	SESSAD LA PASSERELLE	- 81 961	26 190
976	IME MAYOTTE	803 406	473 349
976	SESSAD MAYOTTE	206 424	84 843
976	SSAD MAYOTTE	26 683	44 126
S/Total Enfance		6 867 587	3 202 481

Départements	ÉTABLISSEMENTS	RÉSULTATS 2020	RÉSULTATS 2019
VIE PROFESSIONNELLE			
ESAT (structures commerciales)			
01	ESAT MEXIMIEUX	- 60 788	- 754
02	ESAT ST QUENTIN	232 059	256 998
19	ESAT CHAMBOULIVE ST-VIANCE	- 71 654	- 85 294
20	ESAT PRUNELLI	17 521	61 664
27	ESAT DE L'EURE	- 528	96 023
32	ESAT ST-MONT	717	49 940
36	ESAT COMMERCIAL ARGY	- 86 569	- 70 180
37	ESAT BRIDORE	20 820	83 009
52	ESAT BREUVANNES	170 289	- 17 279
52	ESAT FRONCLES	21 550	- 20 338
56	ESAT LARMOR PLAGE	96 463	96 912
66	ESAT SOREDE	- 90 315	- 1 853
69	ESAT "HORS MURS" VILLEURBANNE	- 151 983	- 114 906
71	ESAT CRISSEY	108 389	358 321
76	ESAT COMMERCIAL L'ESTUAIRE	- 122 683	-
81	ESAT BRACONNAC	344 821	321 330
81	ESAT LAVAU	275 184	254 121
89	ESAT SENS	148 014	318 025
92	ESAT ANTONY	- 66 255	- 132 170
92	ESAT LEVALLOIS	69 189	45 168
95	ESAT TAVERNY	- 46 319	- 19 055
Entreprises Adaptées			
02	ENTREPRISE ADAPTEE ST QUENTIN	43 068	45 719
19	ENTREPRISE ADAPTEE CHAMBOULIVE ST-VIANCE	0	0
27	ENTREPRISE ADAPTEE DE L'EURE	23 336	-59 135
36	ENTREPRISE ADAPTEE ARGY	51 449	37 822
52	ENTREPRISE ADAPTEE HAUTE MARNE	- 116 711	53 698
56	ENTREPRISE ADAPTEE LARMOR PLAGE	20 699	19 554
89	ENTREPRISE ADAPTEE SENS	98 204	305 138
92	ENTREPRISE ADAPTEE LEVALLOIS	24 956	593 488
S/Total ESAT commerciaux/ENTREPRISES ADAPTEES		952 922	2 475 965
13	SERVICE VACANCES MARSEILLE	- 40 872	- 23 534
S/Total Vie Professionnelle		912 049	2 452 432

Départements	ÉTABLISSEMENTS	RÉSULTATS 2020	RÉSULTATS 2019
VIE SOCIALE			
01	EQUIPE MOBILE D'ACCOMPAGNEMENT (AUTISME)	19 397	89 895
01	CAJ PLATEFORME DE REPIT	23 614	37 139
01	ESAT SOCIAL MEXIMIEUX	15 658	133 534
01	SAVS MEXIMIEUX	20 650	175 625
01	SAJ MEXIMIEUX	74 804	63 706
02	SAVS ST QUENTIN	- 14 071	- 681
02	ESAT SOCIAL ST QUENTIN	-8 906	83 522
07	SAMSAH HEBERGEMENT PRIVAS	- 69 991	- 38 756
07	SAMSAH SOINS PRIVAS	195 932	60 892
07	POLE RESSOURCES 07	14 132	- 15 313
19	ESAT SOCIAL CHAMBOULIVE ST-VIANCE	- 134 245	- 84 421
20	FOYER PRUNELLI	- 184 241	- 97 155
20	ESAT SOCIAL PRUNELLI	9 808	- 40 347
27	CAJ GISORS	- 13 244	- 17 783
27	SAVS GISORS	8 359	1 315
27	FOYER FRANCHEVILLE	- 171 110	6 335
27	SAVS FRANCHEVILLE	6 157	24 860
27	FOYER ST SEBASTIEN	51 007	50 535
27	FOYER HEBERGEMENT GISORS	- 231 599	- 240 437
27	ESAT SOCIAL DE L'EURE	216 515	- 27 653
27	CAJT FRANCHEVILLE	- 9 347	14 550
27	CAJT ST SEBASTIEN	- 3 801	9 901
32	FOYER HEBERGEMENT DE ST-MONT	- 36 715	95 585
32	ESAT SOCIAL SAINT-MONT	17 573	70 528
36	ESAT SOCIAL ARGY	- 6 907	- 38 771
36	FH ARGY	- 54 713	- 55 297
36	SAAF ARGY	121	- 2 850
36	SAVS ARGY	- 5 908	- 5 789
37	ESAT SOCIAL BRIDORE	- 55 687	- 15 605
37	FOYER HEBERGEMENT BRIDORE	25 086	- 64 138
37	SAAJ BRIDORE	25 962	89 039
37	SAVS BRIDORE	- 9 066	5 915
52	SAS BREUVANNES	- 16 026	7 500
52	SAS FRONCLES	- 4 584	36 065
52	FOYER HEBERGEMENT BREUVANNES	93 079	40 230
52	FOYER HEBERGEMENT FRONCLES	- 60 956	130 294
52	ESAT SOCIAL BREUVANNES	56 629	21 611
52	ESAT SOCIAL FRONCLES	20 370	88 022
52	SMJPM SAINT DIZIER	- 5 151	-
56	ESAT SOCIAL LARMOR-PLAGE	18 616	- 8 801
66	SAS SOREDE	3 212	- 5 747
66	FOYER SOREDE "le Veynat"	- 67 242	- 54 147
66	ESAT SOCIAL SOREDE	845	59 937
66	SAMSAH HEBERGEMENT SOREDE	5 855	- 1 043
66	SAMSAH SOINS SOREDE	28 639	16 329
69	ESAT SOCIAL "HORS MURS" VILLEURBANNE	- 13 042	72 702
69	CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR (LE PRE VERT)	- 150 718	- 26 124
69	DISPOSITIF DE REPIT	16 371	- 8 756
71	SAJ CHALON SUR SAONE	40 233	- 17 301
71	SAVS CHALON SUR SAONE	126 188	- 50 025
71	ESAT SOCIAL CRISSEY	164 848	31 288
76	AEJ LE GRAND QUEVILLY	3 492	29 330
76	ESAT SOCIAL L'ESTUAIRE	40 914	-
76	SAVS LES CARAQUES	13 617	-
76	SAMSAH HEBERGEMENT LES CARAQUES	14 005	-
76	SAMSAH SOINS LES CARAQUES	29 697	-
81	SAVS BRACONNAC	21 368	- 30 677
81	FOYER HEBERGEMENT BRACONNAC	- 69 713	- 88 347
81	ESAT SOCIAL BRACONNAC	- 1 183	111 671
81	SAVS L'ECHELLE	- 29 619	- 14 097
81	SAMSAH HEBERGEMENT L'ECHELLE	- 19 594	- 5 148
81	SAMSAH SOINS L'ECHELLE	9 928	3 602
81	FOYER HEBERGEMENT LAVAU	- 6 076	- 133 095
81	SAIS LAVAU	- 13 199	57 647
81	SAVS LAVAU	- 36 640	- 22 972
81	ESAT SOCIAL LAVAU	44 587	- 14 986
89	SAS SENS	65 307	19 871
89	FOYER HEBERGEMENT SENS	358 754	22 509
89	ESAT SOCIAL SENS	362 425	124 880
89	SAMSAH SENS CG	31 141	40 263
89	SAMSAH SENS ARS	68 960	46 600
92	ESAT SOCIAL ANTONY	- 140 974	- 135 358
92	ESAT SOCIAL LEVALLOIS	- 37 639	- 33 768
92	SAVS VANVES	- 17 060	2 485
92	SAVS LEVALLOIS	- 4 248	63 859
92	FOYER HEBERGEMENT ANTONY	43 375	- 152 965
95	SAS TAVERNY	- 20 510	58 114
95	FOYER TAVERNY	- 119 502	- 26 855
95	ESAT SOCIAL TAVERNY	184 361	35 502
97	SAMSAH HEBERGEMENT	- 56 477	-
97	SAMSAH SOINS	52 010	-
97	PPRAP	- 73 631	-
S/Total Vie Sociale		670 269	557 976

Départements	ÉTABLISSEMENTS	RÉSULTATS 2020	RÉSULTATS 2019
AUTONOMIES			
02	MAS CHÂTEAU-THIERRY	92 188	136 847
10	FOYER DE VIE ROMILLY	- 240 983	- 99 406
10	FAM HEBERGEMENT ROMILLY	- 550	- 24 734
10	FAM SOINS ROMILLY	9 767	- 14 994
27	FOYER OCCUPATIONNEL GISORS	2 307	- 45 984
32	FOYER DE VIE ST-MONT	- 115 338	- 23 710
36	FOYER OCCUPATIONNEL ARGY	- 16 124	- 25 762
37	FOYER DE VIE DE LOCHES	- 174 825	- 52 903
52	FOYER DE VIE BREUVANNES	11 674	- 19 247
52	FAM HEBERGEMENT BREUVANNES	65 983	23 150
52	FAM SOINS BREUVANNES	34 942	39 559
60	FAM HEBERGEMENT BAILLEUL SUR THERAINS	55 677	- 2 841
60	FAM SOINS BAILLEUL SUR THERAINS	26 903	32 049
63	FAM HEBERGEMENT PIONSAT	20 737	3 923
63	FAM SOINS PIONSAT	- 25 636	- 9 600
63	CMPR PIONSAT	- 107 854	- 150 139
64	RESIDENCE "LE BOSQUET" MORLAAS (DEPENDANCE)	- 15 880	- 38 934
64	RESIDENCE "LE BOSQUET" MORLAAS (HEBERGEMENT)	- 96 166	- 94 422
64	RESIDENCE "LE BOSQUET" MORLAAS (SOINS)	- 83 176	- 207 986
69	FOYER DE VIE LE PRE VERT	- 272 182	- 63 316
69	FAM HEBERGEMENT LE PRE VERT	- 45 774	- 15 373
69	FAM SOINS LE PRE VERT	- 64 657	- 42 592
69	FOYER DE VIE - BELLEVILLE	- 117 256	- 51 470
75	FAM HEBERGEMENT BATIGNOLLES	90 986	- 562 697
75	FAM SOINS BATIGNOLLES	205 241	- 165 596
81	FOYER OCCUPATIONNEL BRACONNAC	- 367 407	- 139 711
81	FAM SOINS LACAUNE	19 391	28 298
81	FAM HEBERGEMENT LACAUNE	- 16 668	- 34 755
81	FOT LACAUNE	- 30 912	- 17 003
81	FAM HEBERGEMENT LAVAU	- 112 128	- 263 470
81	FAM SOINS LAVAU	92 199	36 796
81	FOYER DE VIE LAVAU	- 60 385	- 11 826
81	MAS LAVAU	- 43 523	- 112 784
84	FAM HEBERGEMENT AUBIGNAN	32 256	- 42 348
84	FAM SOINS AUBIGNAN	6 124	1 422
S/Total Autonomies		- 1 241 049	- 2 031 562
TOTAL ÉTABLISSEMENTS		7 208 857	4 181 327

B.2.2. Détail des résultats des autres structures

Départements	ÉTABLISSEMENTS	RÉSULTATS 2020	RÉSULTATS 2019
75	Siège Fédéral	155 720	- 98 588
	TOTAL AUTRES STRUCTURES	155 720	- 98 588
	RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION	- 1 202 236	- 962 893
	RÉSULTAT CONSOLIDÉ	6 162 341	3 119 846



B.3. Annexes

B.3.1. Faits significatifs de l'exercice et autres informations

Les événements significatifs intervenus au cours de l'exercice 2020 sont les suivants :

1. Modification du périmètre de consolidation 2020

Les reprises au 1^{er} janvier 2020 :

- ➔ Les établissements de l'association ALPEAIH dans la région Havraise en Seine-Maritime (76) : un ESAT avec un dossier social et un dossier commercial, un SAVS, un SAMSAH avec un budget hébergement et un budget soins, un IME et un SESSAD,
- ➔ Les établissements de l'association ALGEEI du Lot (46) : un CMPP, une MECS, un IME, deux SESSAD, un ITEP, et un ESPACE VISITE,
- ➔ Le CMPP et le SMJPM de l'AD de Haute-Marne (52),
- ➔ Le SESSAD de l'AD de la Meuse (55),

La création d'une PPRAP et d'un SAMSAH avec un budget hébergement et un budget soins, au 2^{ème} semestre 2020 à Mayotte, rattachés au Territoire Francilien,

Les Fusions :

- ➔ L'ITEP de Labruguière qui a fusionné pour partie avec l'IME et pour partie avec le SESSAD de Labruguière dans le Tarn,

- ➔ Les SAFEP et SAAAS de Saint-Quentin, qui ont fusionné en un SESSAD SENSORIEL, dans l'Aisne.

2. Établissements de Corrèze

Suite à la décision de transfert de l'agrément de gestion de l'ESAT de Corrèze, prise par l'Agence Régionale de Santé en date du 12 avril 2016, les éléments financiers concernant cet établissement correspondent uniquement aux éléments relatifs au patrimoine et aux charges liées aux salariés représentants du personnel.

3. Conséquence de la crise sanitaire

L'Etat a établi en avril 2020 que les dotations financières des établissements en financement ARS seraient maintenues, sur la base budgétaire, indépendamment de l'activité. Certains Conseils départementaux ont suivi par le maintien des produits de tarification.

Des soutiens budgétaires spécifiques ont également été attribués pour le financement des surcoûts d'exploitation liés à la crise, par les ARS et par certains Conseils départementaux. Il s'agit principalement de la prime covid versée aux salariés, du recours à du personnel extérieur en renfort, et d'achats de fournitures et services comme des équipements de protection individuels, des matériels médicaux et de soins spécifiques, des produits et prestations de nettoyage.

Pendant le premier confinement, des économies ont également été générées dans les établissements qui ont fermé ou substantiellement diminué leur activité.

Les restrictions ont également eu pour conséquence de générer des économies sur les frais de déplacements, transports, voyages et carburant.

Sur les activités commerciales, le chiffre d'affaires a généralement été impacté par la diminution de la majorité des activités mais la reprise a été plus rapide que ce qui avait été projeté.

Des aides spécifiques ont permis d'atténuer les baisses d'activités :

- ➔ L'Etat a pris en charge la quote-part employeur de la rémunération des Travailleurs en situation de handicap de mars à octobre des ESAT,
- ➔ Les EA ont pu bénéficier d'une aide de compensation aux diminutions de chiffre d'affaires liées à la crise sanitaire.

La Fédération a eu recours à la marge au chômage partiel et a, pendant toute cette période de crise sanitaire, maintenu le salaire de l'ensemble de ses collaborateurs. De plus, la Fédération n'a pas fait appel à certains dispositifs gouvernementaux d'aides auxquelles elle était éligible, comme par exemple les prêts garantis par l'Etat. De même avec ses partenaires privés, la Fédération n'a pas demandé de report d'échéances d'emprunt aux banques ou de reports de loyer à ses bailleurs.

4. Prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat

La prime pour le pouvoir d'achat, mise en place par la loi en 2018 reconduite en 2019 et de nouveau reconduite en 2020, offre la possibilité de verser aux salariés une prime exceptionnelle exonérée d'impôt sur le revenu et de toutes les cotisations et contributions sociales, ceci pour les salariés dont la rémunération brute perçue en 2019 est inférieure à 3 fois le montant brut annuel du SMIC.

Suite au communiqué de presse du gouvernement du 28 avril 2021 et dans l'attente de la publication des textes et de l'accord pour le versement de cette prime aux collaborateurs des structures en gestion nationale et du siège en 2021, un montant équivalent aux primes pour le pouvoir d'achat versées en 2020 - hors complément versé pour les salariés des établissements ne rentrant pas dans le champs d'application de la prime covid 2020 - est inscrit en charges à payer dans les comptes consolidés de la Fédération APAJH au 31/12/2020, pour un montant total de 2 603 k€.

5. Nouvelle réglementation comptable

L'exercice se caractérise par la première application du règlement ANC 2018-06 et ANC 2019-04 concernant les comptes des associations et des associations gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux. L'application de ces nouveaux règlements (au 1er janvier 2020) a entraîné des modifications principalement dans la présentation du passif du bilan et dans la présentation du compte de résultat. Lorsque l'application de ces règlements a entraîné des modifications significa-

tives dans la présentation des comptes, des précisions sont données dans les parties concernées de l'annexe des comptes annuels.

Pour plus de lisibilité dans la comparaison des exercices 2019 et 2020, la présentation du bilan et du compte de résultat applique la nouvelle réglementation à ces deux exercices. Pour l'exercice 2019, les tableaux d'annexes permettent de faire le lien sur les modifications entre ancienne et nouvelle présentation.

6. Publication dans les comptes financiers des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature

En application de l'article 20 de la Loi N° 2006-586 du 23 Mai 2006, relatif au volontariat, il est porté à votre connaissance les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature. Compte-tenu de l'organisation de notre asso-

ciation, les trois plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles sont le Président, le Vice-Président et le Secrétaire Général.

Ces fonctions étant remplies par des personnes bénévoles, il n'y a donc pas de rémunérations allouées aux trois plus hauts cadres dirigeants de l'association.

Nous portons également à votre connaissance le montant global des rémunérations et avantages en nature des trois personnes ayant perçu les plus hautes rémunérations au cours de l'exercice 2020. Ce montant s'élève à 383 k€ bruts annuels.

7. Honoraires de commissariat aux comptes

En application de l'article R123-196 du Code de Commerce, il est porté à votre connaissance les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés en charge au titre de l'exercice 2020 qui se sont élevés à 262 167 € TTC.

B.3.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux conventions générales comptables, dans le respect du principe de prudence et en accord notamment avec les principes de :

- ➔ continuité d'exploitation,
- ➔ indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions :

- ➔ des règlements 2002-10 du C.R.C relatif aux amortissements et dépréciation et 2004-16 du C.R.C relatif à leur évaluation et comptabilisation,
- ➔ de l'avis 2007-05 du C.N.C relatif aux règles comptables applicables aux établissements et associations du secteur médico-social privé,

➔ des règlements 2018-06 et 2019-04 de l'ANC relatifs respectivement aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif (abrogeant le règlement 99-01).

Principales conséquences de l'avis 2007-05 du C.N.C :

Dans les comptes administratifs :

Conformément à l'avis 2007-05, les établissements de la Fédération APAJH ont appliqué la norme comptable M22 pour l'élaboration de leurs comptes administratifs.

L'application de cet avis implique la comptabilisation dans les établissements de toutes les écritures de provisions indépendamment de leur financement par le tarificateur. Les principaux postes concernés sont :

- ➔ les amortissements relatifs aux immobilisations traitées selon la règle des composants,
- ➔ les provisions pour congés à payer,
- ➔ les provisions pour indemnités de départ à la retraite.

Dans les comptes consolidés :

L'application de la norme comptable M22 dès 2009 dans les comptes administratifs a contribué à rapprocher les règles de la comptabilité « médico-sociale » des règles comptables communément appliquées, ce qui a eu pour conséquence de supprimer les principaux écarts entre les comptes administratifs et les

comptes consolidés et de simplifier ainsi le processus de clôture des comptes consolidés.

Au 31 décembre 2020, l'impact de ces distorsions représente une charge de 1 202 k€, qui est constituée essentiellement de :

- ➔ l'inscription en charges à payer, pour un montant total de 2 603 k€, des primes de pouvoir d'achat (cf. faits caractéristiques de l'exercice),
- ➔ l'extourne de charges à payer, pour un montant total de 2 100 k€, des primes de pouvoir d'achat 2019 versées en juin 2020,
- ➔ l'opération de reprise des établissements du complexe Jacques Besse de Lavaré qui a fait l'objet d'un apport partiel d'actifs et d'une vente immobilière, signés en date du 9 décembre 2016, pour un coût total de 6 625 k€. Ce montant a été comptabilisé en immobilisations sur l'exercice 2016. Un amortissement est pratiqué, sur la base de l'approche par composants, soit une dotation de 248 k€ en année pleine.
- ➔ la régularisation de 467 k€ par un passage en charge suite à la décision de l'ARS d'affecter directement des résultats en provision réglementée pour renouvellement des immobilisations au FAM des Batignolles à Paris.

Les méthodes d'évaluation utilisées sont les suivantes :

a. Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition,

à savoir, prix d'achat et frais accessoires ou à leur coût de production.

Les frais d'acquisition des immobilisations au sens de la réglementation sont inscrits en immobilisations lorsqu'ils répondent à la définition d'un actif.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur vénale d'un bien est inférieure à sa valeur nette comptable.

b. Amortissements

Pour l'ensemble des immobilisations de la Fédération APAJH, la règle des composants s'applique dans les comptes des établissements en gestion nationale.

Concernant les biens immeubles, la Fédération APAJH a retenu les durées d'amortissements suivantes :

Composants	Durée
Gros œuvre	40
Façade	30
Groupe électrogène	30
Ascenseur	25
Electricité, Gaz, Chauffage	25
Plomberie, canalisations	25
Étanchéité, toiture	20
Climatisation, désenfumage	20
Protection incendie	20
Câblages techniques	15
Autres installations techniques	10
Finitions, second œuvre, abords...	10
Autres	10

c. Indemnités de Départ à la Retraite (IDR)

Les modalités de détermination de la provision d'Indemnité de Départ à la Retraite (IDR) ont été établies par un organisme spécialisé qui a réévalué la provision à

constituer au 31 décembre 2020 à partir des données salariales 2020.

Les hypothèses retenues ont été ajustées par rapport à celles retenues l'année précédente, afin d'être en conformité avec la conjoncture actuelle :

- ➔ Age du départ à la retraite :
Au plus tôt à taux plein (inchangé)
- ➔ Départ à la retraite :
A l'initiative du salarié (inchangé)
- ➔ Taux de croissance des salaires :
1% (inchangé) Taux d'actualisation :
Courbe de taux « Refinitiv AA Rating Eur Reps Credit Curve » au 31-12-2020 (contre « Eur Composite (AA) Bloomberg 2019-12-31 » en 2019)
- ➔ Taux de turn-over :
Taux moyen constaté sur 3 années et application des données INSEE (inchangé)
- ➔ Table de mortalité :
INSEE 2016-2018 (contre 2015-2017 en 2019)
- ➔ Taux de charges sociales :
50% (inchangé)

Au 31 décembre 2020, la provision pour indemnités de départ à la retraite s'élève à 12 909 996 € (contre 11 042 678 € en 2019).

d. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, ainsi que les amortissements des biens concourant à la production.

e. Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur à l'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

f. Disponibilités et concours bancaires

Les positions des comptes dont les banques gestionnaires font l'objet d'une convention de fusion de comptes avec la Fédération APAJH sont appréhendées de manière globale.

Ainsi, pour un même compte d'un même établissement financier, au lieu d'indiquer le montant des sous comptes débiteurs à l'actif en disponibilités et le montant des sous comptes créditeurs au passif en concours bancaires, seule la position nette du compte est mentionnée (addition des soldes créditeurs et des soldes débiteurs et comptabilisation à l'actif si le solde est débiteur et au passif si le solde est créditeur).

g. Litiges

Dans le cadre de ses activités normales, la Fédération APAJH est impliquée dans diverses procédures judiciaires (litiges prud'homaux notamment).

La Fédération APAJH constitue une provision chaque fois qu'elle a une obligation actuelle résultant d'un événement passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources pour la Fédération APAJH.

La provision pour litiges représente un montant total de 557 k€ en 2020 contre 592 k€ en 2019.

B.3.3. Autres informations et commentaires

a. Valeurs mobilières de placement :

La valeur liquidative des placements financiers à la date de clôture est supérieure à la valeur d'acquisition. De ce fait, aucune provision n'est constituée.

b. Charges et Produits constatés d'avance :

Les charges constatées d'avance qui s'élèvent à **758 k€** et les produits constatés d'avance d'un montant de **708 k€** concernent les activités d'exploitation.

c. Charges à payer :

Les charges à payer se décomposent principalement de la manière suivante :

- ➔ Intérêts courus sur emprunts : **331 k€**
- ➔ Usagers – Avoirs à établir : **3 k€**
- ➔ Fournisseurs - Factures non parvenues : **2 043 k€**
- ➔ Personnel charges à payer : **11 325 k€**
- ➔ Organismes sociaux : **4 392 k€**
- ➔ Etat – Charges à payer : **27 k€**
- ➔ Autres charges à payer : **39 k€**

d. Produits à recevoir :

Les produits à recevoir se décomposent principalement comme suit :

- ➔ Intérêts courus à recevoir : **1 422 k€**
- ➔ Clients - Produits non encore facturés : **3 549 k€**
- ➔ Personnel et organismes sociaux : **201 k€**
- ➔ Etat – Produits à recevoir : **144 k€**
- ➔ Autres produits à recevoir : **1 849 k€**

e. Transferts de charges :

Les transferts de charges d'exploitation s'élèvent à **2 948 k€** et comprennent principalement les transferts de charges de personnel pour **1 420 k€**.

B.3.4. Notes sur le bilan (en €)

B.3.4.1. Mouvements de l'actif immobilisé

RUBRIQUE	Valeur début exercice	Variation de Périmètre	Acquisitions	Cessions	Virement de poste à poste	Valeur fin d'exercice
Immobilisations incorporelles						
FRAIS D'ETABLISSEMENT	70 708					70 708
AUTRES IMMO. INCORPORELLES	2 453 452	198 973	85 540	5 699	17 213	2 749 478
IMMO. INCORPORELLES EN COURS	56 065		182 288		- 9 319	229 034
TOTAL	2 580 224	198 973	267 828	5 699	7 894	3 049 219
Immobilisations corporelles						
TERRAINS	3 131 613	235 391	638	408 375		2 959 267
AGENCEMENTS TERRAINS	1 498 386		71 654			1 570 040
BATIMENTS	141 095 108	2 979 867	583 176	89 417	3 691 833	148 260 567
AGENCEMENTS BATIMENTS	42 553 152	4 348 367	1 167 756	39 079	184 376	48 214 573
MATERIEL ET OUTILLAGE	24 106 503	1 218 313	1 175 358	734 878	707 024	26 472 320
AGENCEMENTS	15 685 972	3 663 147	594 009	60 072	17 593	19 900 649
MATERIEL DE TRANSPORT	13 747 643	828 142	1 399 710	912 719	125 148	15 187 924
MATERIEL DE BUREAU	6 704 806	826 488	890 260	224 503	- 183	8 196 869
MOBILIER	7 227 952	473 247	450 534	110 827	9 623	8 050 529
AUTRES IMMO CORPORELLES	1 751 780	111 440	12 857	14 964		1 861 113
IMMO SUR TAXE D'APPRENTISSAGE	4 771					4 771
IMMOBILISATIONS EN COURS	5 975 143	7 560	4 411 992	774 025	- 4 762 557	4 858 113
AVANCES ET ACOMPTE	195 040		149 732		- 255 040	89 732
TOTAL	263 677 868	14 691 962	10 907 677	3 368 858	- 282 182	285 626 466
Immobilisations financières						
PARTICIPATIONS	210 868	259	1 231	3 681		208 677
PRETS	10 618					10 618
AUTRES IMMO. FINANCIERES	14 979 316	16 886	340 817	240 382		15 096 638
TOTAL	15 200 802	17 146	342 049	244 064		15 315 933
TOTAUX	281 458 894	14 908 080	11 517 553	3 618 621	- 274 288	303 991 618

B.3.4. Notes sur le bilan (en €)

B.3.4.2. Mouvements des amortissements et dépréciation des actifs

RUBRIQUE	Amortissements début d'exercice	Variation de Périmètre	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Virement de poste à poste	Amortissements fin d'exercice
Amortissements						
Immobilisations incorporelles						
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	65 340				2 691	68 031
AUTRES IMMO. INCORPORELLES	2 010 691	190 741	176 418	5 699	- 2 691	2 369 460
TOTAL	2 076 031	190 741	176 418	5 699		2 437 490
Immobilisations corporelles						
TERRAINS						
AGENCEMENTS TERRAINS	886 852		56 107			942 959
BATIMENTS	58 159 093	893 968	5 107 120	27 868		64 132 313
AGENCEMENTS BATIMENTS	25 942 640	2 163 082	2 134 516	42 114		30 198 124
MATERIEL ET OUTILLAGE	19 561 132	1 104 599	1 480 303	697 871		21 448 163
AGENCEMENTS	11 310 940	2 666 489	914 010	60 072		14 831 367
MATERIEL DE TRANSPORT	10 792 820	673 748	1 143 083	882 246	21 104	11 748 509
MATERIEL DE BUREAU	5 119 038	695 384	706 518	223 706		6 297 234
MOBILIER	5 758 620	412 316	321 943	106 536		6 386 342
AUTRES IMMO CORPORELLES	1 133 839	90 013	55 556	19 255		1 260 154
IMMO SUR TAXE D'APPRENTISSAGE	130 585		2 809			133 395
IMMO SUR SUBVENTION	606 533		2 872			609 404
TOTAL	139 402 092	8 699 597	11 924 837	2 059 667	21 104	157 987 964
Dépréciations						
Immobilisations incorporelles						
FONDS DE COMMERCE	60 980					60 980
TOTAL	60 980					60 980
Immobilisations corporelles						
AGENCEMENTS BATIMENTS	18 503			353		18 150
IMMOBILISATIONS EN COURS	774 065			774 065		
TOTAL	792 568			774 418		18 150
Immobilisations financières						
PARTICIPATIONS	1 473					1 473
PRETS						
AUTRES IMMO. FINANCIERES	3 614					3 614
TOTAL	5 087					5 087
TOTAUX	142 336 757	8 890 338	12 101 255	2 839 783	21 104	160 509 670

B.3.4. Notes sur le bilan (en €)

B.3.4.3. États des créances et des dettes

CRÉANCES	MONTANT NET	DEGRÉ DE LIQUIDITÉ DE L'ACTIF	
		A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	208 677		208 677
Prêts ⁽¹⁾	10 618	10 618	
Autres immobilisations financières	15 091 551		15 091 551
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Redevables et comptes rattachés	23 024 952	23 024 952	
Autres créances	10 420 641	10 420 641	
Charges constatées d'avance	758 122	758 122	
TOTAL	49 514 561	34 214 333	15 300 228

(1) Montant :

- Prêts accordés en cours d'exercice
- Entrée de périmètre
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

DETTES	MONTANT NET	DEGRÉ D'EXIGIBILITÉ DU PASSIF		
		1 AN AU PLUS	1 ANS A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Emprunts et dettes établissements de crédits ⁽¹⁾	70 655 996	5 905 590	20 477 636	44 272 770
Emprunts et dettes financières divers ⁽¹⁾	329 944	150 094	77 130	102 720
Fournisseurs et comptes rattachés	9 774 238	9 774 238		
Dettes fiscales et sociales	26 297 144	26 297 144		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 556 658	2 556 658		
Autres dettes	1 739 678	1 739 678		
Produits constatés d'avance	707 721	707 721		
TOTAL	112 061 379	47 131 123	20 554 766	44 375 490
(1) Montant :				
- Emprunts souscrits en 2020	3 835 678			
- Variation de périmètre	2 467 874			
- Remboursements de l'exercice	5 659 184			
- Concours bancaires	109 816			

B.3.4. Notes sur le bilan (en €)

B.3.4.4. État des autres fonds propres sans droit de reprise, dont dons et legs, et des subventions d'investissement

NATURE	Montant en début d'exercice	Règlementation 2019-04	Variation de Périmètre	Augmentation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Virement de poste à poste	Montant en fin d'exercice
Dons et legs	1 318 757	-54 909	2 265	735			1 266 848
Subventions d'investissement non renouvelables en début d'exercice, devenues Fonds Propres sans droit de reprise en fin d'exercice	8 911 977	- 7 040 144				400 550	2 272 382
Subventions d'équipement	6 311 140		1 129 743	472 752	589 854		7 323 781

B.3.4.5. Mouvements des provisions et des fonds dédiés

RUBRIQUE	Montant en début d'exercice	Règlementation 2019-04	Variation de périmètre	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Virement de poste à poste	Montant en fin d'exercice
Provisions réglementées							
Couverture du BFR réserve de trésorerie	2 564 365	- 288 335	320 554				2 596 584
Autres Prov. Réglementées & Amort.Derog.	16 927 247	- 15 685 361		72 599	96 683		1 217 801
Diff. sur real. d'etls. d'actif	2 487 021	6 458	155 364	60 948	15 169		2 694 622
TOTAL	21 978 632	- 15 967 238	475 918	133 547	111 852		6 509 007
Provisions pour risques et charges							
Provisions pour litiges	591 600		38 936	252 000	325 936		556 600
Prov. Pour charges fiscales	916 525			67 384	21 600		962 309
Autres prov. Pour risques et charges	332 645		45 408	70 000	65 274	- 904	381 875
Provisions pour départ en retraite	11 042 678		1 362 320	1 823 389	1 319 295	904	12 909 996
TOTAL	12 883 448		1 446 663	2 212 773	1 732 104		14 810 780
Fonds dédiés			282 137				282 137
Fonds dédiés sur investissement		13 962 818		2 522 466	627 776		15 857 509
Fonds dédiés sur exploitation	1 045 040	1 716 085		1 811 197	1 041 422		3 530 900
TOTAL	1 045 040	15 678 903		4 333 663	1 669 198		19 388 409
Provisions pour dépréciation							
Stocks en cours	44 636			48 723			93 359
Créances	3 451 306		440	1 707 409	783 855		4 375 300
TOTAL	3 495 942		440	1 756 131	783 855		4 468 659
TOTAUX	39 403 062	- 288 335	1 923 022	8 436 114	4 297 009		45 176 854

L'application de la nouvelle réglementation comptable (règlement 2019-04) implique notamment de réaffecter en Fonds dédiés les montants jusqu'ici comptabilisés dans des comptes de provisions réglementées qui disparaissent. L'impact de cette réaffectation s'élève à 15 679 k€. Par l'application de la réglementation, ce montant sort des Fonds Propres, anciennement appelés 'Fonds Associatifs', pour être identifiés en Fonds dédiés. Toutefois, économiquement, il n'y a pas de modification de la structure financière de la Fédération.

B.3.4. Notes sur le bilan (en €)

B.3.4.6. Tableau de variation des fonds propres

	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	
Report à nouveau au 01/01/20			106 202 896
Variation du périmètre de consolidation (1)	7 600 451	- 1 612 634	5 987 817
Changement de méthode (Règlementation 2019-04)		- 15 678 903	- 15 678 903
Subventions d'investissement non renouvelables et dons et legs	735		735
Subventions d'investissement virées au résultat	472 752	- 589 854	- 117 102
Apports avec droit de reprise			
Résultat comptable 2020	6 162 341		6 162 341
Provisions pour réserves de trésorerie (BFR) nouvelles			
Provisions pour renouvellement des immobilisations			
Provisions pour amortissements dérogatoires	72 599	- 96 683	- 24 085
Provisions pour différence sur réalisation d'actifs	60 948	- 15 169	45 779
TOTAUX	14 369 825	- 17 993 243	- 3 623 418
SOLDE AU 31/12/20			102 579 479

(1) La diminution de 1 612 634 € correspond à l'impact du changement de méthode (Règlementation 2019-04) sur la Variation de périmètre

États des réserves	MONTANT AU 31/12/2020
Réserves des structures en gestion propre	33 138 769
Réserves des structures en gestion contrôlée	55 778 017
Excédents affectés à l'investissement	34 900 443
Excédents affectés à la couverture du BFR	5 554 526
Réserves de compensation	10 555 952
Excédents affectés à la couverture des amortissements	4 767 095
Autres réserves	
TOTAL	88 916 786

B.3.4. Notes sur le bilan (en €)

B.3.4.6. Tableau de variation des fonds propres (suite)

	Montant en début d'exercice	Règlementation 2019-04	Variation de périmètre	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Affectation des résultats	Virement de poste à poste	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	7 040 144	-7 040 144						
Fonds propres statutaires et complémentaires	4 124 446	- 54 909	34 705	735			400 550	4 505 527
Fonds propres avec droit de reprise	978 456	- 656 102	123 629					445 983
Ecart de réévaluation								
Fonds propres	12 143 047	- 7 751 156	158 334	735			400 550	4 951 510
Excédents affectés à l'investissement	31 778 604		1 819 471			1 302 368		34 900 443
Réserves pour couverture du BFR	5 022 329		422 751			109 447		5 554 526
Réserves de compensation des déficits	9 764 927		603 819			187 206		10 555 952
Réserve de compensation des amortissements	2 845 378		786 210			1 135 507		4 767 095
Réserves des activités sociales et médico-sociales	49 411 238		3 632 251			2 734 528		53 043 489
Autres réserves en gestion propre	30 416 997	1 338 603	3 521	2 452 432	2 452 432	1 780 199	- 400 550	33 138 769
Réserves	79 828 235	1 338 603	3 635 772	2 452 432	2 452 432	4 514 727	- 400 550	88 916 786
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-14 202 814	533 382	-1 223 089			- 523 741		-15 416 261
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	15 515 786		- 93 729			684 905		16 106 962
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales	1 312 972	533 382	-1 316 818			161 164		529 537
Dépenses refusées par l'autorité de tarification	-18 490 975		- 260 256			- 756 717		-19 507 948
Report à nouveau (gestion non contrôlée)		842 400	214 771			- 9 827		1 047 344
Report à nouveau (gestion contrôlée Règlementation 2019-4)		5 325 106	1 160 298			554		6 485 958
Report à nouveau des autres activités	-18 490 975	6 167 506	1 114 813			- 765 990		-11 208 657
Report à nouveau	-17 178 003	6 700 888	- 202 005			- 604 826		-10 679 120
Résultat de l'exercice dont résultats des activités sociales et médico-sociales	3 119 846 1 728 896		790 056 716 828	6 162 341 6 296 807		-3 909 901 -2 445 724		6 162 341 6 296 807
Subventions d'investissement	6 311 140		1 129 743	472 752	589 854			7 323 781
Provisions réglementées	21 978 632	-15 967 238	475 918	133 547	111 852			6 509 007
Total des fonds propres	106 202 896	-15 678 903	5 987 817	9 221 806	3 154 138			102 579 479

B.3.5. Notes sur le compte de résultat (en €)

B.3.5.1. Tableau explicatif du résultat de l'exercice

NATURE DU RÉSULTAT	RÉSULTATS NETS (soldes)	DÉFICIT	EXCEDENT
Résultat activités encadrées (structures sociales)	6 296 807	- 4 544 108	10 840 916
Résultat gestion propre (structures commerciales)	912 049	-854 677	1 766 726
Résultat Siège	155 720		155 720
Résultats des établissements et du Siège	7 364 576		
Retraitements de consolidation	-1 202 236		
RÉSULTAT CONSOLIDÉ	6 162 341		

NATURE DES ACTIVITÉS	MONTANT
PRODUITS DE TARIFICATION GESTION CONTRÔLÉE	190 049 117
CHIFFRE D'AFFAIRES	28 513 972
TOTAL	218 563 088

B.3.5.2. Tableau de détermination du résultat effectif global

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL	31/12/2020	31/12/2019
Résultat comptable	6 162 341	3 119 846
Reprise du résultat antérieur	1 812 969	9 087 122
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	7 975 310	12 206 968
dont résultats effectifs sous gestion propre	- 134 467	1 390 950
dont résultats effectifs sous gestion contrôlée	8 109 776	10 816 018

B.3.6. Tableau de répartition de l'effectif moyen

Contrats	Effectif moyen en ETP 2020 Inscrits	Effectif moyen en ETP 2019 Inscrits
Contrats à Durée Indéterminée	2 836	2 517
Contrats à Durée Déterminée	330	318
Travailleurs en situation de handicap	2 118	2 050
Détachés des Ministères	36	27
Contrats d'aide à l'emploi	6	16
Contrats de Qualification	21	14
TOTAL	5 347	4 942

Contrats	Effectif moyen en ETP 2020 Non Inscrits	Effectif moyen en ETP 2019 Non Inscrits
Résidents	1 558	1 384
Main d'œuvre extérieure		
Travailleurs en situation de handicap stagiaires	1	2
Stagiaires des Écoles	7	16
TOTAL	1 565	1 401

B.3.7. Autres informations

B.3.7.1. Engagements financiers donnés

• Cautions et nantissements

a) Caution Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations - CMPR de Pionsat	6 050 701 €
b) Autres cautions bancaires sur emprunts Caisse des Dépôts et Consignations	878 723 €
c) Caution affranchissement - Entreprise adaptée de Levallois	15 244 €
d) Caution URSSAF de l'Aisne	15 148 €
e) Garantie Atout France - Service Accompagnements Loisirs	sans plafond
f) Compte à terme nanti pour garantie d'emprunts après de la Banque Populaire Rives de Paris	261 745 €

B.3.7.2. Dettes garanties par les collectivités territoriales

a) Dexia CL et SFIL	4 621 165 €
b) Caisse des dépôts et Consignations	18 690 463 €
c) Société Générale	1 250 699 €
d) Des matériels et locaux sont mis à disposition à titre gratuit par les donneurs d'ordre, dans certains établissements	

B.3.7.3. Engagements pris en matière de crédit-bail (en €)

	Valeurs d'origine des biens	Valeurs de rachat des biens	REDEVANCES		RESTANT DÛ A LA CLOTURE DE L'EXERCICE			
			Antérieures	de l'année	Total	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans
MOBILIER	181 080	1 020	98 541	35 828	46 711	34 045	12 433	233
IMMOBILIER	649 245	1	589 317	0	0	0	0	0
TOTAL	830 325	1 021	687 858	35 828	46 711	34 045	12 433	233

B.3.7.4. État des filiales et des participations (en €)

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des parts sociales détenues		Actif net immobilisé	Résultat du dernier exercice clos
				Valeur brute	Valeur nette		
SCI APAJH ST LEULAFORET	1 524	678 559	99%	1 509	1 509	8 400	6 159
SCI APAJH MENU COURT	1 524	3 710 810	99%	1 509	1 509	2 840 948	-234 578



B.4. Tableau de financement (en K€)

	31/12/2020	31/12/2019
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	6 162	3 120
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
- Amortissements et provisions nettes des reprises	13 605	12 505
- Transferts de charges au compte de charges à répartir	- 43	
- Plus ou moins value de cession	387	- 290
- Reprise de subvention d'investissement	- 590	- 505
Capacité d'Autofinancement	19 521	14 830
Variation des actifs circulants	- 766	- 2 006
Variation des passifs court terme	- 1 200	1 046
Variation du besoin en fonds de roulement	- 1 967	- 961
Trésorerie provenant des opérations d'exploitation (A) :	21 488	15 791
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissement provenant d'acquisitions d'immobilisations	- 10 284	- 12 042
Encaissement résultant de cessions d'immobilisations	1 166	693
Entrée de périmètre	6 788	1 162
Sortie de périmètre		
Trésorerie provenant des opérations d'investissement (B) :	- 2 330	- 10 188
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Sommes reçues en fonds associatifs	887	- 137
Remboursement apport avec droit de reprise		- 21
Émission d'emprunts	3 836	3 429
Remboursement d'emprunts	- 5 659	- 5 497
Trésorerie provenant des opérations de financement (C) :	- 936	- 2 225
Variation de trésorerie (A + B + C)	18 222	3 377
Trésorerie en début d'exercice (D)	51 334	47 957
Trésorerie en fin d'exercice (A + B + C + D)	69 556	51 334



B.5. Rapport du commissaire aux comptes



ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPÉS

Association Loi 1901 - SIREN : 784 579 682
Reconnue d'utilité publique par décret du 13 mai 1974
Tour Maine Montparnasse
33 Avenue du Maine
75755 PARIS Cedex 15

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

A l'assemblée générale de la Fédération APAJH,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fédération APAJH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- Le point exposé dans la note « Faits significatifs de l'exercice et autres informations » relatif au changement de méthode comptable concernant l'application au 01/01/2020 des nouveaux règlements comptables ANC 2018-06 et ANC 2019-04 ;
- Le point exposé dans la note « Faits significatifs de l'exercice et autres informations » concernant les variations du périmètre de consolidation en 2020 ;
- Le point exposé dans la note « Faits significatifs de l'exercice et autres informations » concernant les conséquences financières de la crise sanitaire liée au COVID-19.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Comme mentionné ci-avant, la note « Faits significatifs de l'exercice et autres informations » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable sur les associations applicable au 01/01/2020. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.
- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié par sondage la conformité des produits comptabilisés avec les arrêtés attributifs de tarification.
- Nous avons été conduits à examiner par sondage les modalités définitives d'arrêtés des résultats sous contrôle des tiers financeurs. Nos travaux nous ont permis de nous assurer que les affectations des résultats précédents sont conformes aux décisions des organismes financeurs. Nous nous sommes également assurés que la traduction des affectations des résultats des structures sous CPOM était en cohérence avec les dispositions particulières des contrats pluriannuels conclus avec les autorités de tarification.
- Le paragraphe « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe présente les méthodes d'évaluation des actifs. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous avons vérifié par sondage le caractère recouvrable des sommes inscrites au poste « Créances » et le caractère activable des sommes inscrites au poste « Immobilisations corporelles en cours ».

- Une provision pour retraite dont le montant s'élève à 12 910 K€ à la clôture de l'exercice est comptabilisée au passif de l'association. Les modalités de détermination de cette provision ainsi que les ajustements des paramètres de calcul sont relatées dans l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits, s'agissant d'un processus d'estimation complexe impliquant des techniques spécialisées, à valider les conclusions d'un organisme spécialisé indépendant qui a évalué la provision à constituer. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations et de ces ajustements.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Etienne, le 15 Juin 2021

Le Commissaire aux Comptes



EXCO Loire

Fabrice RABÉRIN

LAÏCITÉ



CITOYENNETÉ



SOLIDARITÉ

